

STAGE 2021 : BULLETIN D'INSCRIPTION PAGE 1/2

"Objectif SPL"

NOM: _____
Prénom(s): _____
Date de naissance: _____ Lieu de naissance: _____

PHOTO

Coordonnées personnelles de l'élève

Adresse: _____

Téléphone Mobile : _____ Fixe _____

Mail: _____

Coordonnées du responsable parental

NOM: _____ **Prénom(s):** _____
Adresse: _____

Téléphone Mobile : _____ Fixe _____

Mail: _____

Le responsable déclare autoriser son enfant à suivre une formation de pilote de planeur avec un instructeur et à voler seul à bord.

Signature et date

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence (si différente du responsable parental)

NOM: _____ **Prénom(s):** _____
Téléphone Mobile : _____ Fixe _____

Dates de stage souhaitées:

Cette formule permet de voler de la date d'inscription au 31/12 de l'année.

Documents:

- Photocopie du BIA
ou BIA en cours
Visite médicale

Dr Thierry OLIVE 06 80 68 49 47
ou tout médecin agréé aéronautique

- Autorisation parentale si mineur
tous les chèques de paiement si paiement fractionné
chèques de caution

**Le dossier complet est à renvoyer au minimum 1 mois avant la date début souhaitée,
Remplir également une demande de stage en ligne sur le site.**

STAGE 2021 : BULLETIN D'INSCRIPTION PAGE 1/2

"Objectif SPL"

Contenu:

Assurance de base (Lic + RC + PJ)
Cotisation et participation annuelle aux frais de gestion
Guide des Champs et carte Sud
et jusqu'à : (1)

30 heures de PLANEUR ASK13 ou PEGASE
10 heures de DUO-DISCUS ou JANUS-C

4H00 de REMORQUAGE
Les heures d'instruction correspondantes
SIMULATEUR selon besoin

Tarif moins de 25 ans

Sans bourse(s) 2 430 €
Avec la bourse ACIS et BIA 2 030 €
Avec toutes les bourse FFVP et BIA 1 630 €

Bourses attribuées par ACIS

SPL théorique avec BIA	100 €	(6)
SPL théorique sans BIA	50 €	(6)
Homologation SPL avec BIA	300 €	(6)
Homologation SPL sans BIA	250 €	(6)

Bourses attribuées par la FFVP

Pass-Planeur avec BIA	200 €	(6)
Pass-Planeur sans BIA	150 €	(6)
Homologation SPL avec BIA	200 €	(6)
Homologation SPL sans BIA	150 €	(6)

CONDITIONS DETAILLEES

1 - ACIS fera tout son possible pour effectuer le "quantitatif" prévu. Néanmoins celui-ci est tributaire des aptitudes du stagiaire et de la météo. Tout ce qui n'est pas expressément contenu dans le descriptif ci-dessus sera facturé, en supplément, au tarif ACIS en vigueur.

2- Cette formule est réservée aux jeunes ayant effectués un stage "OBJECTIF LACHE ", à SISTERON en 2020, 2019, ou 2018 et ayant été lâchés.

3 - Validité du forfait : de la date d'inscription au 31/12 de l'année en cours. L'instruction est assurée jusqu'à fin septembre de l'année.

4 - Les vols sont limités à 6 J de vol par semaine et ceux avec instructeur sont limités à 5 jours de vol par semaine.

5 - Le stage est payable d'avance lors de l'inscription. L'inscription doit avoir lieu au minimum 1 mois avant le début du stage.

6 - Des chèques de caution du montant des bourses soit 1 x 100 €, 1 x 200 € et 1 x 500 € (avec BIA) ou 1 x 50 €, 1 x 150 € et 1 x 400 € (sans BIA) sont demandés lors de l'inscription. Chacun de ces chèques est restitué lorsque la bourse est attribuée ou est encaissé dans le cas contraire. ACIS ne peut être tenu responsable de la non attribution de bourses par un organisme. Les homologations doivent avoir été demandées au nom de ACIS.

7 -En cas d'abandon durant le stage et ce pour quelque raison que ce soit, le stage sera facturé dans sa totalité, sans possibilité d'obtenir les bourses ACIS et/ou FFVP ou autres (les chèques de caution pourront être encaissés).

8 - Ces tarifs et ces conditions sont susceptibles de changer sans préavis. Les inscriptions prises préalablement à ces changements et payées, seront honorées aux conditions convenues.

9 - L'épreuve pratique du SPL ne peut être passé sans l'obtention de l'examen théorique. Il est fortement recommandé de commencer la formation théorique avant les vols de manière à pouvoir passer l'épreuve pratique suffisamment tôt et d'homologuer le SPL avant le 31/12 de l'année en cours.

10 - Il est indispensable de maîtriser la langue française.

11 - Des frais annexes peuvent être à payer à d'autres organismes (ex : e-larning FFVP / 50 €)